

2 jours

14 heures

INTER ou INTRA

### Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

## COMPETENCES

### PUBLIC VISE

Personnes, utilisant un ou plusieurs types de petits engins à conducteur porté (tondeuse, petit tracteur, petit véhicule de transport de matériaux...), et devant être formé à leur conduite en sécurité.

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).

### PRE-REQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans (sauf dérogation réglementaire)
- Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail.
- Compréhension de la langue française et lecture et interprétation d'une notice d'instruction et de sécurité.

**PARTICIPANTS** : Max : 6 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

### CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

- Formation et évaluation obligatoires : articles R4323-55 à 57 du code du travail.
- Arrêté du 2 Décembre 1998.
- Formation à la sécurité : articles L4141-2 et 4, R4141-3 et 13 du code du travail.

### PROFIL FORMATEUR

- Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences.
- Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- ✓ Module théorique et pratique sur le terrain
- ✓ Supports: Dossiers illustrés complets

- ✓ Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- ✓ Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels.

### MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES

#### Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : engins sur lesquels les stagiaires doivent être formés et évalués, lieux et installations nécessaires à la formation et à l'évaluation.
- **En formation intra-entreprise**, Ces moyens doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation (dont VGP) **sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu.**

#### Sécurité

- Dans l'entreprise, les bénéficiaires devront au minimum porter les équipements suivants, remis par leur employeur :
  - Vêtement haute visibilité de classe 2 ou 3,
  - Chaussures de sécurité,



---

## CONDUITE ET UTILISATION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

---

-Casque avec jugulaire.

- Les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.
- Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.



# CONDUITE ET UTILISATION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

## CONTENU DE LA FORMATION

### Accueil des participants

- Recueil des attentes, tour de table et présentation du programme

### Utiliser le matériel en sécurité et de façon adapté

- Appliquer la réglementation relative à la conduite des engins.
- Différencier les familles d'engins.
- Lister les caractéristiques communes à tous les engins.
- Identifier les principaux risques.
- Présentation des matériels utilisés : tondeuse autoportée
- Consignes de sécurité liées à l'utilisation
- Appliquer les règles d'utilisation en sécurité.
- Baliser les zones de travail (y compris balisage sur la voie publique).
- Mise en service du matériel (auto-contrôles)

### Conduite et manœuvre du matériel

- Repérage et balisage du chantier de coupe
- Définir l'adéquation de l'engin à la nature du travail.
- Vérifier l'engin à la prise de service.
- Prise en main, maîtrise de la marche avant et de la marche arrière
- Conduire et manœuvrer l'engin lors des opérations pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- Circulation & Manœuvres de franchissement de passages difficiles sans contact et différentes configurations de terrain
- Réguler le régime moteur selon la situation (éco-conduite)
- Transporter des petits engins sur véhicule porteur
- Gestion de l'équipement de tonte
- Vidage de la benne
- Maintenance et entretien de 1er niveau

### MODALITES D'ÉVALUATION

- ✓ Evaluation diagnostique théorique et sommative théorique (quizz en ligne accessible via le smartphone de l'apprenant).
- ✓ Evaluation formative théorique par questionnaire oral.
- ✓ Evaluation formative pratique et sommative pratique, au moyen de mises en situation d'application des enseignements et selon leurs réalisations.
- ✓ A l'issue de la formation, le formateur formule un avis écrit quant aux capacités acquises de l'apprenant.

### SANCTION DE LA FORMATION

- ✓ Fiche individuelle de suivi précisant les résultats obtenus, les mises en situation réalisées, et comportant un avis du formateur à l'attention de l'employeur, relatif aux capacités évaluées.
- ✓ Attestation de formation
- ✓ Certificat de réalisation

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

D'autres équipements de travail mobiles automoteurs ou servant au levage, bien que n'appartenant pas à la liste relevant de recommandations établies par la Cnam et adoptées par les partenaires sociaux. Elles préconisent que ces équipements fassent eux aussi l'objet de la délivrance d'une autorisation de conduite à l'issue d'une démarche volontaire de l'employeur. Elles précisent le plus souvent les référentiels de formation, voire les modalités de contrôle des acquis.

La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation. L'employeur doit veiller à ce que les conditions de délivrance de celle-ci sont remplies à tout moment.

L'autorisation de conduite doit être revue et adaptée en cas de modification du cadre de travail : changement de machine, problème



de santé, ajout d'un nouvel équipement interchangeable sur la machine, transfert du conducteur sur un nouveau site d'utilisation, arrivée à échéance des éléments de l'évaluation (aptitude médicale, formation).

---

